

A.D.L.C.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 42, rue Louis Calmel
92230 GENNEVILLIERS
403 777 378 R.C.S. NANTERRE



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze, le vingt quatre février à dix-sept heures,

Les associés de la société A.D.L.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la SCP JOB TREHOREL BONZOM BECHET, société d'avocats sis 2, rue de Phalsbourg à Paris (75017).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques DARTIAL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Christophe LEGER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- La lettre de démission du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'actuel Président,
- Désignation d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

20 U

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à l'issue de la présente assemblée, de Monsieur Jacques DARTIAL au titre de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour, en remplacement du Président démissionnaire, pour une durée indéterminée :

Monsieur Christophe LEGER, né le 30 juin 1967 à Fontenay-aux-Roses (92), de nationalité française, demeurant 231, rue de la Mare au Bois à Morangles (60530)

Monsieur Christophe LEGER assurera la représentation de ladite société pour l'exercice de ses fonctions de Président dans les conditions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Christophe LEGER déclare que rien ne s'oppose juridiquement, réglementairement ou administrativement, à ce qu'il exerce ledit mandat, et ce, même compte tenu de la nature du commerce exploité par la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère à son Président, tous pouvoirs, avec possibilité de délégation, à l'effet de :

- Faire toutes formalités de publication légale,
- Requérir toutes inscriptions, modifications ou radiations au Registre du Commerce et des Sociétés,
- Faire toutes déclarations aux diverses administrations.

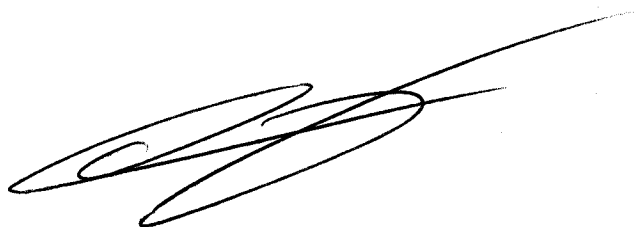
Enfin, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, pour effectuer tous dépôt et mentions, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Monsieur Jacques DARTIAL
Président démissionnaire



Monsieur Christophe LEGER
Secrétaire et nouveau Président
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*